

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 juin 2020 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Pascal Cloutier, greffier adjoint qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2020-06-319 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :
 - o 4.5. Adoption. Règlement modifiant le règlement de tarification.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-06-320 ACHAT DE POMPES.

CONSIDÉRANT l'urgence de se procurer trois pompes neuves de marque Paco de type *bareshaft pump* au nom de la RIAVC;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier pourra réclamer les sommes dépensées auprès de la RIAVC;

CONSIDÉRANT la proposition de la société Pompack inc. au montant de 11 434 \$ l'unité;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat pour l'achat de trois pompes neuves de marque Paco à la société Pompack au montant de 34 302 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE la dépense soit financée via le poste budgétaire : 02-413-00-521.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-06-321 OCTROI DE CONTRAT POUR BASSINS DE DÉCANTATION.

CONSIDÉRANT l'objectif de réduction du volume des boues *in situ* contenu dans ses étangs aérés par digestion microbologique;

CONSIDÉRANT le besoin d'appliquer un traitement choc - micro-organismes spécifiques à la bio augmentation pour l'élimination des boues et la réduction des odeurs;

CONSIDÉRANT la proposition de la société Bioservices Montréal inc. au montant de 29 385 \$ à l'exclusion des taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat pour le traitement choc des bassins de décantation par digestion microbologique à la société Bioservices Montréal inc. au montant de 29 385 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit financée à même les surplus.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-06-322 NOMINATION. CHEF DE DIVISION - GÉNIE

CONSIDÉRANT la vacance du poste de chef de division - génie depuis le 9 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'affichage à l'externe du 27 mars au 6 avril 2020 et du 29 mai au 9 juin 2020;

CONSIDÉRANT les 15 candidatures reçues pour le premier affichage et les 10 candidatures reçues pour le deuxième affichage;

CONSIDÉRANT que quatre candidats ont été rencontrés en entrevue;

CONSIDÉRANT l'offre faite à deux candidats qui se sont finalement désistés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier a été contactée par madame Marie-Christine Larin qui a travaillé pour la Ville, à ce même poste du 5 novembre 2018 au 29 mars 2019;

CONSIDÉRANT que madame Larin était intéressée par le poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame Marie-Christine Larin à titre de chef de division - génie;
- QUE la date d'entrée en fonction de madame Larin soit le 13 juillet 2020;
- QUE ses conditions de travail soient celles de la politique administrative du personnel-cadre intermédiaire de la Ville de Mercier, classe E1, échelon 7;
- QUE quatre semaines de vacances lui soient accordées à l'embauche.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-06-323 OCTROI DE CONTRAT. BRUMISATEURS.

CONSIDÉRANT le problème d'émanations d'odeurs sur le territoire de la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT les investigations en cours pour identifier et régler de façon permanente le problème;

CONSIDÉRANT que la Ville veut permettre aux résidents de ne plus être incommodés par lesdites odeurs;

CONSIDÉRANT que des brumisateurs projettent de fines gouttelettes, ce qui devrait éliminer presque entièrement la diffusion des odeurs aux quartiers voisins des champs d'épuration;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la location de deux systèmes de brumisateurs pour une période totale de 24 semaines auprès de la société Bioservices Montréal inc. au montant de 45 600 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE la dépense soit financée à même les surplus.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-06-324 ADOPTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION.

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 23 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 2013-906-9, lequel modifie le règlement décrétant différents tarifs pour l'utilisation de biens, de services ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 19 h 14.

La deuxième période de questions a eu lieu à 19 h 15.

2020-06-325 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- DE clore la séance à 19 h 15.

ADOPTÉE à l'unanimité